

P.L.U.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
Communauté d'Agglomération du Sicoval

COMMUNE D'AUZIELLE

Le Plan Local d'Urbanisme

AUZIELLE



5-1-1 – Notice eau potable

Mise en élaboration D.C.M. du 21 mars 2008

PLU arrêté D.C.M. du 27 mars 2012

PLU approuvé D.C.M. du 20 novembre 2012



Communauté d'agglomération du SICOVAL 65 Rue du Chêne Vert – 31670 LABEGE
Tél. 05.62.24.02.02



Direction de l'Environnement et du Patrimoine
Service Eau - Assainissement
Tél. : 05 62 24 29 29
Fax : 05 62 24 29 48

EQUIPEMENT EN EAU POTABLE

I – Le mode de gestion :

La gestion de la distribution d'eau potable sur la commune d'Auzielle est assurée par le Sicoval depuis sa prise de compétence le 1er janvier 2005.

Depuis janvier 2010, le Sicoval a transféré la compétence transport et stockage au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (SMEA 31).

Le S.I.E.M.N. 31 assure la gestion technique du réseau dans le cadre d'une convention de coopération établie entre les deux collectivités.

II – Les ressources et les équipements existants :

- La ressource et son traitement

L'eau brute est stockée dans la retenue du barrage dit «Les Cammazes ».

Elle est ensuite traitée aux usines de « Picotalen » situées sur la commune de Sorèze dans le Tarn.

Le traitement se décompose en deux phases :

- une clarification qui consiste à supprimer toutes les matières en suspension minérales et organiques présentes dans l'eau brute.
- une désinfection, qui vise à éradiquer les virus et bactéries susceptibles d'être présents dans l'eau et dont certains peuvent se révéler pathogènes. Cette deuxième étape est constituée par une double barrière de désinfection : traitement à l'ozone, puis désinfection au chlore en sortie d'usine. Cette précaution garantit non seulement la potabilité de l'eau au plan microbiologique en fin de traitement, mais également le maintien de cette qualité durant son transport dans les canalisations.

L'eau est ensuite reminéralisée pour la mettre à son équilibre calco-carbonique et est transportée gravitairement auprès de réservoirs de différentes capacités.

- Le transport et la distribution

La commune d'Auzielle dispose d'un réservoir semi-enterré d'une capacité de 100 m³ qui se situe dans le hameau du Broc. Ce réservoir alimente la commune d'Auzielle en partie.

L'autre partie de la commune est alimentée par le réservoir surélevé de 800 m³ situé sur la commune de Lauzerville en bordure de la RD 54 à l'Est du village.

III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :

En 2010, on dénombre 512 abonnés en eau potable sur la commune.

Le projet de PLU concerne essentiellement l'urbanisation du secteur des Contours.

Le réseau public d'eau potable qui se situe au droit de l'opération sous le chemin communal n°1 permettra de desservir cette zone.

IV – Conclusion :

Pour les secteurs à urbaniser à court terme, les ressources et les équipements, dont dispose la commune en matière d'alimentation en eau potable, sont en mesure de répondre aux propositions de développement envisagées par le PLU.

A long terme le schéma directeur en cours de réalisation par le Sicoval permettra de donner les limites des ouvrages existants (réseaux de transports et ouvrages de stockage).